

Information aux nouveaux parents

Chers nouveaux parents,

La situation actuelle ne nous a pas permise d'organiser la rentrée de votre enfant comme nous le souhaitions ; à savoir un temps de réunion à destination des parents et un temps de découverte de l'école pour votre enfant et vous-même.

Cette note d'information donc pour vocation d'essayer de vous donner le maximum d'informations concernant l'école maternelle de Buzet dans laquelle votre enfant va évoluer durant les 3 prochaines années.

Qu'est-ce que l'école maternelle de Buzet ?

• Constitution de l'équipe et effectif

- ❖ 5 classes, 2 équipes d'Atsem : 5 Atsem le matin et 5 l'après-midi; 6 enseignants (5 + décharge de direction le vendredi)
- ❖ A ce jour, l'école accueillera 122 élèves soit une moyenne de 24.4 élèves par classe
- ❖ PS : 34 / MS : 45 / GS : 43
- ❖ La répartition prévisionnelle, sous réserve de changement lié à une évolution des effectifs durant l'été, est la suivante :
 - 1 classe de PS
 - 1 classe de PS/MS
 - 1 classe de MS
 - 1 classe de MS/GS
 - 1 classe de GS

• Quelques photographies :



La cour de récréation



La classe de PS

Le dortoir



- **Rôle de l'école maternelle-programme mars 2015**

- ❖ L'école maternelle est un lieu d'apprentissage adapté aux jeunes enfants.

La séparation est parfois difficile et nous avons opté pour un accueil dans les classes de manière à favoriser la transition famille-école. La confiance est de mise entre l'enseignante et les parents de manière à ce que votre enfant puisse gérer cette séparation sereinement.

Malgré tout, pour favoriser la séparation, vous avez un travail en amont à faire : expliquer à votre enfant qu'il a grandi et que maintenant il doit aller à l'école pour y rencontrer des nouveaux copains, des adultes qui vont l'aider à grandir et pour apprendre de nouvelles choses.

Le langage tient une place primordiale. Solliciter le plus possible votre enfant, l'aider en reformulant convenablement, en insistant pour qu'il fasse l'effort de se faire comprendre. Ainsi, à l'école, il ne sera démuni et pourra exprimer ses émotions par le langage.

La place de l'autonomie est importante. A l'école, on fait par soi-même. Là aussi, vous pouvez l'aider en prenant le temps de le laisser faire les choses par lui-même (toilettes, habillage, manger avec des couverts...). Vous pouvez l'aider en privilégiant notamment les tenues vestimentaires simples à mettre qui lui permettront de gagner en autonomie dans les passages aux toilettes.

Un objectif essentiel de la PS, la socialisation. Il faut apprendre à vivre avec des étrangers au cercle familial. C'est difficile !

L'enfant a des droits (s'exprimer, jouer, apprendre, faire des erreurs, être aidé et protégé...) mais aussi des devoirs (attendre son tour, partager, ranger, respecter le matériel, respecter la parole de l'adulte). L'école est donc aussi un lieu de frustration. Vous pouvez l'aider là encore. Le NON est constructeur et ce n'est pas à l'école que revient la charge de mettre l'enfant face à une première frustration.

La motricité est importante, elle est quotidienne. Attention donc aux tenues et chaussures adaptées et confortables qui lui permettront de bouger sans contrainte.

Le JEU est l'outil de travail essentiel de la maternelle. La place de la manipulation est importante, elle peut être suivie éventuellement de travail sur fiche (très peu en PS)

Les parents sont parfois frustrés de ne pas savoir ce qui s'y passe. Un classeur sera rendu à chaque période et vous pouvez solliciter un rendez-vous avec l'enseignante en cas de nécessité.

Respecter le rythme de l'enfant. Les apprentissages ne se font pas toujours au même rythme. Un enfant doit être réceptif pour pouvoir apprendre.

Vous pouvez aider votre enfant en veillant à son sommeil (coucher 8h00-8h30), à ses jeux (Attention : Tablettes, jeux vidéos- vous pouvez consulter le site de santé publique), en montrant que l'école est un lieu d'apprentissage (pas d'école à la maison !)

- ❖ A l'école maternelle, il n'y a pas d'évaluations mais un carnet de réussites reprenant les 5 domaines d'apprentissage des nouveaux programmes va suivre votre enfant sur ses 3 années de scolarité :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions- l'oral et l'écrit

- Agir d'exprimer, comprendre à travers les activités physiques
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée. (nombres et formes, grandeurs, logique)
- Explorer le monde - temps, espace- vivant, objets, matière

Chaque enfant apprenant à son rythme, le cahier de réussites met en évidence les réussites et est différent d'un enfant à l'autre. Vous y trouverez des étiquettes de réussites pour chaque domaine d'apprentissage.

- **Fonctionnement et règlement intérieur**

- ❖ Règlement intérieur

Le règlement soumis au Conseil d'École de novembre 2019 reste toujours en vigueur. Il est affiché à l'entrée de l'école, dans le hall d'entrée. Ce règlement intérieur sera examiné durant le premier Conseil d'école et, éventuellement, amendé ou modifié. Un exemplaire vous sera ensuite adressé afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Depuis l'année dernière, l'obligation d'instruction existe pour les enfants dès 3 ans.

- ❖ Le conseil d'école

Chaque année, les parents d'élèves élisent leurs représentants au conseil d'école, au nombre de 5. Ils ont pour charge de représenter les familles au sein de cette instance officielle et votent notamment le règlement intérieur de l'école. Ils peuvent être consultés pour toute question relative à l'organisation de l'école.

3 conseils d'école ont lieu chaque année, la présence des représentants de parents d'élèves est essentielle lors de ces conseils.

- ❖ Les horaires de l'école sont les suivants :

| | |
|---|--|
| <p><u>Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi :</u></p> <p>Matin : 9h00-12h00</p> <p>Après-midi : 13h45-16h05</p> | <p><u>Mercredi :</u> <u>Soyez vigilants sur cet horaire</u></p> <p>Matin : 9h00-<u>11h40</u></p> |
|---|--|

Rappel : le portail ouvre 10 minutes avant les horaires énoncés ci-dessus et ferme à 9h00 le matin et à 13h45 l'après-midi.

- ❖ Je vous rappelle que l'assiduité et la ponctualité doivent être de mise dans l'intérêt de tous les élèves.
- ❖ Pour les PS, un assouplissement de la scolarité peut être envisagé afin que votre enfant fasse la sieste à la maison. Cet assouplissement est soumis à l'autorisation de monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale. Merci de vous rapprocher de la directrice si besoin. Un imprimé de demande d'assouplissement de scolarité peut vous être fourni.

❖ SIGNALER UNE ABSENCE OU UN RETARD

L'instruction dès 3 ans devenant obligatoire depuis l'année dernière, de nouvelles directives nous demandent d'être particulièrement attentifs en ce qui concerne les absences.

Toute absence doit être signalée **avant 9h00 le jour-même** à l'école au **05 34 26 50 31** (en cas d'absence de la directrice, merci de laisser un message sur le répondeur) ou par mail : **ce.0312144m@ac-toulouse.fr**

Les retards (qui doivent rester exceptionnels) doivent aussi être signalés par téléphone.

Au retour de votre enfant, vous devez compléter le justificatif d'absence situé en fin de cahier.

❖ Propreté :

Si la propreté n'est plus une obligation, elle reste malgré tout un point essentiel au bien-être de votre enfant à l'école et donc à son implication dans les apprentissages.

Nous vous invitons donc, si ce n'est déjà fait, à diriger et accompagner votre enfant vers la voie de la propreté.

- ❖ Identification de tout objet appartenant à votre enfant (nom, prénom de l'enfant) :
Votre enfant de 3 ans ne peut pas identifier un objet qui lui appartient. Par ailleurs, le personnel (enseignante et Atsem, animateurs ne peuvent pas reconnaître 122 sacs, doudous...) **L'identification de tout objet, vêtement, cartable..... appartenant à votre enfant est donc indispensable.**

- ❖ Il est interdit de rapporter tout objet dangereux ou jouet de la maison

❖ Communication école-famille-Réunion rentrée :

Un **CAHIER de LIAISON vous sera transmis dès la rentrée. Ce cahier doit toujours rester dans le sac de votre enfant et vous devez le consulter tous les soirs, c'est votre devoir de parents.** Votre enfant de 3 ans ne peut pas nous assurer que vous avez bien pris connaissance d'une note d'information du cahier.

Une réunion de rentrée se tiendra courant septembre si les mesures sanitaires le permettent bien évidemment.

• Péri-scolaire :

Madame Azema est la directrice du péri-scolaire des deux écoles. Toutes les réservations péri-scolaires (cantine, garderie, bus) se font via le portail famille.

Attention, vos réservations doivent être faites dès le premier jour d'école.

Coordonnées madame Azema :

- **05 34 26 50 35**
- **alae@buzet-sur-tarn.fr**

• Rentrée échelonnée

Comme expliqué dans le premier mail de prise de contact, nous organiserons une rentrée échelonnée pour les élèves de PS comme suit :

Un groupe A d'élèves de PS fera sa rentrée le mardi 1^{er} septembre 2020 et restera à la maison le mercredi 2 septembre 2020.

Un groupe B d'élèves de PS fera sa rentrée le mercredi 2 septembre et restera donc à la maison le mardi 1^{er} septembre.

Les groupes seront affichés prochainement, et en tout cas avant le 10 juillet, et seront mis en ligne sur le site référencé ci-dessous. Une communication mail sera également faite.

Je vous remercie de bien vouloir m'informer avant le 6 juillet d'un éventuel problème d'organisation de garde afin de pouvoir mettre en place ces deux groupes.

Mail école : [ce.0312144m@ac-toulouse.fr/](mailto:ce.0312144m@ac-toulouse.fr) Tél : 05 34 26 50 31

Site : <https://buzet-sur-tarn.fr/ecole-maternelle/>

Par ailleurs, à ce jour nous ne savons pas si le protocole sanitaire actuel sera toujours d'actualité à la rentrée prochaine.

Si c'est le cas, les parents de PS pourront accompagner leur enfant jusqu'à sa classe mais devront impérativement porter un masque et utiliser du gel hydro alcoolique mis à leur disposition à l'entrée de l'école.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est interdit de prendre des photographies dans l'enceinte de l'école et ce même si vous souhaitez garder un souvenir de cette première rentrée.

- **Informations diverses :**

- ❖ PAI :

Si votre enfant souffre de maladie chronique à long terme (asthme, allergie...), vous devez vous rapprocher de moi afin de compléter une demande de mise en place de PAI (protocole d'Accueil Individualisé). Dès le mois de septembre, je prendrai attache avec le médecin scolaire afin de mettre en place le PAI de votre enfant. En dehors de ce PAI, aucun médicament ne peut être donné à l'école.

- ❖ Association ABC : association de parents d'élèves qui organisent des manifestations en faveur de l'école. Par ailleurs, une liste est présentée aux élections de représentants de parents d'élèves par ABC.

- ❖ Listes de fournitures scolaires : voir pièce jointe ou sur le site

- ❖ BUS

Les renseignements concernant les modalités d'utilisation du transport scolaire sont à consulter sur le site : <https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr/>

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à la lecture de cette note d'informations particulièrement dense.

Dans l'attente d'avoir le plaisir d'accueillir votre enfant au sein de l'école maternelle de Buzet et au nom de toute l'équipe enseignante, je vous souhaite un bel été.

Véronique Valentin, directrice